



## Dissolution et location local

Par **phanie09**, le **24/07/2008** à **10:10**

Bonjour,

Gérant d'une sarl je loue un local par l'intermédiaire d'une agence immobilière à ce jour j'ai engagé une dissolution au 31.07.2008 - j'ai contacté l'agence immobilière qui me dit que j'ai signé un bail de 3 ans pour la location du local donc je suis obligée de garder et de payer ce local alors qu'il n'y a plus d'activité dans ma société donc plus de rentrer d'argent - merci e m'indiquer si cela est légal quel est le recours ?

Cordialement